

REUNION DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 06 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM. AUGER, LA CORTE, LUTTON, FICHOT, TICEHURST, BADY, DUBOIS, GUILLET, DELAPIERRE, Mme BOYER.

ABSENTS EXCUSES : Mme DELAS qui a donné pouvoir à M. DELAPIERRE
M. DELTEIL
M. DELAHAYE
Mme MADROLLES
Mme DULAURENT

ABSENTS : /

A été élue secrétaire : Mme BOYER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 mai 2023 et le compte-rendu de la séance du 09 juin 2023.

2023.35 : FINANCES : BATIMENTS : REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL MULTISERVICE EN CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) / DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – EXERCICE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DETR est mise en place depuis 2011 et la DSIL depuis 2016. L'objectif de ces dotations est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux et d'accompagner le financement de projets d'investissement au plan local.

Ainsi pour l'exercice 2023, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Réhabilitation d'un local commercial multiservice en centre bourg » au titre de la DETR / DSIL. Ce projet vise à améliorer le cadre de vie, à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural et à mettre en valeur les bourgs avec comme optique la préservation environnementale.

Ce local commercial multiservice, propriété de la Commune, est le seul commerce en centre bourg. Il assure les services de base et de proximité aux habitants (alimentaires, administratifs-financiers, loisirs, festivités, ...). C'est un lieu de convivialité qui favorise le lien social et intergénérationnel. Cette activité doit être maintenue et exercée dans un lieu attrayant et accueillant. Actuellement ce local est vétuste et vieillissant ; des travaux de réhabilitation et d'isolation sont nécessaires.

Une étude ENERGETIS Collectivité Bâtiment (ECB), jointe au dossier de demande de subvention, permet de déterminer les travaux à réaliser pour obtenir une réhabilitation adaptée et performante de l'immeuble communal, en vue d'économies d'énergie.

Cette opération, estimée à 236 949.57 € HT est prévue pour le quatrième trimestre 2023. Les travaux sont détaillés dans une note de présentation établie par le maître d'œuvre et jointe au dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.

- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR / DSIL, à hauteur de 35 % du montant de l'opération hors taxes.

- VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses : **236 949.57 € HT**

Recettes :

- DETR/DSIL (35%)	82 932.35 €
- CRST (Région/PETR) (30%)	71 084.87 €
- APIC-FDAEC (12,66 %)	30 000.00 €
- Autofinancement	52 932.35 €

Total **236 949.57 €**

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

AFFAIRES DIVERSES

. **Néant**

. La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 22 septembre 2023 à 19 h 00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ont signé les membres présents.

